



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2026  
PRÉ-CONVOCATION EN DATE DU 18/05/2026  
CONVOCATION EN DATE DU 26/05/2026

—————  
DÉLIBÉRATION N°2026/CS/06/07  
—————

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

—————

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT),  
Vu les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2000 et 11 octobre 2024  
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)  
Les propositions du Président entendues  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, en particulier son article 205,

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles ci-annexée, prévue par l'article L.3313-1 du CGCT,

Considérant que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant le rapport présenté en séance exposant notamment les résultats de l'exercice 2025, les opérations budgétaires ainsi que les grandes masses financières et les principaux ratios,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget annexe, tel qu'il est présenté dans le document joint à la présente délibération ;
- De constater que les écritures et résultats figurant dans le compte financier unique sont concordants avec ceux transmis par le comptable public ;
- De rappeler que, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Président n'a pas pris part au vote de la présente délibération.

Les tableaux ci-après retracent les résultats d'exécution et de clôture de l'exercice 2025 pour le budget principal et le budget annexe.

### Pour le budget principal

	Recettes	Dépenses	Solde d'exécution (Recettes - Dépenses)
Section d'Investissement	840,00 €	10 305,60 €	-9 465,60 €
Section de Fonctionnement	319 159,75 €	309 883,55 €	+9 276,20 €
<b>Total cumulé des 2 sections</b>	<b>319 999,75 €</b>	<b>320 189,15 €</b>	
<b>SOLDE DE L'EXERCICE DEGAGE SUR 2025</b>			<b>-189,40 €</b>

	Résultat de clôture exercice précédent 2024	Exercice 2025				Résultat de clôture 2025
		Part affectée à l'investisst exercice 2025	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2025	
Section d'Investissement	+400 000,12 €	- €	840,00 €	10 305,60 €	-9 465,60 €	+390 534,52 €
Section de Fonctionnement	+144 585,31 €	- €	319 159,75 €	309 883,55 €	+9 276,20 €	+153 861,51 €
<b>TOTAUX</b>	<b>+544 585,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>319 999,75 €</b>	<b>320 189,15 €</b>	<b>-189,40 €</b>	<b>+544 396,03 €</b>

### Pour le budget annexe

	Recettes	Dépenses	Solde d'exécution (Recettes - Dépenses)
Section d'Investissement	6 675 870,00 €	8 382 477,90 €	-1 706 607,90 €
Section d'Exploitation	31 768 188,48 €	29 787 034,33 €	+1 981 154,15 €
<b>Total cumulé des 2 sections</b>	<b>38 444 058,48 €</b>	<b>38 169 512,23 €</b>	
<b>SOLDE DE L'EXERCICE DEGAGE SUR 2025</b>			<b>+274 546,25 €</b>

	Résultat de clôture exercice précédent 2024	Exercice 2025				CUMUL
		Part affectée à l'investisst exercice 2025	(2) Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025 (1 + 2)	Reste à réaliser à reporter en N+1	
Section d'Investissement	+11 634 097,26 €	- €	- 1 706 607,90 €	9 927 489,36 €	+0,00 €	+9 927 489,36 €
Section d'Exploitation	+11 341 829,39 €	- €	1 981 154,15 €	13 322 983,54 €	+0,00 €	+13 322 983,54 €
<b>TOTAL CUMULE BUDGET ANNEXE</b>	<b>+22 975 926,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>274 546,25 €</b>	<b>23 250 472,90 €</b>	<b>+0,00 €</b>	<b>+23 250 472,90 €</b>

Nombre de votants : 15

Vote Pour : 14

Vote Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 1

Le Président,

Alain BAZILLE

